



SUCCESSION propriété du véhicule

Par pierregeorges

Bonjour

Dans le cadre d'une succession nous avons une voiture donc la carte grise est à nos deux noms ainsi que la facture d'achat . Il s'avère que la voiture a été en totalité payé par ma défunte compagne, la famille estime qu'elle lui revient en totalité. Il me semble que c'est la facture qui fait preuve d'achat qu'en est-il vraiment ?

Par ESP

Bonsoir

La facture est aux 2 noms, la communauté est sensée être propriétaire, donc 50% entre en succession.
Sauf preuve flagrante du financement sur les fonds propres d'un seul

Par pierregeorges

Merci de votre réponse

Par ESP

Je vos en prie